

Nombre de conseillers

En exercice : 27
Présents : 20
Absents : 7
- dont suppléés : 1
- dont représentés : 5
Votants : 26
- dont pour : 26
- dont contre : 0
- dont abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille dix sept, le quatorze novembre à 17 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le 9 novembre 2017 se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Mme VAGINAY Sophie.

PRESENTS : Mmes ANDRE Michèle, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine, OKROGLIC Dominique (arrivée à la question n°11), BOISSE Sandrine, MM. BOUGUYON Yvan, MARTIN-CHARPENEL Pierre, PAYOT Jean-Michel, BERCHER Francis, FABRE Jean-Pierre DELOINCE Michel, GILLY Lucien (*parti après la question 38 et a donné pouvoir à M. PAYOT*), MASSE Roger, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, BEHETS Jan, BULTEL Jean-Pierre, KLETTY Guy, BOUVET Patrick et NICOLAS Yves.

EXCUSES : Mmes ALLEMANDI Florence, LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène ayant donné pouvoir à Mme ANDRE, MM. BAGUE Patrice, ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY Sophie, FRELASTRE Jean-Michel ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan, MARTIN Jacques suppléé par M. FABRE Jean-Pierre et FERRON Jean ayant donné pouvoir à M. NICOLAS Yves.

SECRETARE DE SEANCE : Mme ANDRE Michèle.

Délibération n° 2017/280

OBJET : CONTRAT DE MISE A DISPOSITION D'UN VEHICULE PUBLICITAIRE

La Présidente indique qu'une réflexion a été menée afin de bénéficier d'une mise à disposition gratuite d'un véhicule utilitaire destiné aux services de la CCVUSP pour le transport de personnes ou de matériel.

Le Conseil de Communauté,

CONSIDERANT que la Société INFOCOM France propose une mise à disposition de 4 ans, la gratuité étant assurée par le fait que le véhicule sera recouvert de publicités ;

CONSIDERANT que la Communauté ne devra faire face qu'aux frais de fonctionnement (assurance, entretien, carburant..) ;

CONSIDERANT l'intérêt pour la Communauté de Communes, à travers cette mise à disposition, de disposer d'un véhicule neuf sans avoir à l'acquérir ;

CONSIDERANT que le véhicule de type Trafic 9 sera utilisé par le service technique ou mis à disposition de certaines associations ;

Après délibération,

- **ACCEPTE** le contrat de location longue durée du véhicule tel que proposé par la Société INFOCOM France ;
- **AUTORISE** la Présidente à signer ledit contrat ainsi que l'annexe concernant la garantie d'assurances de ce véhicule sous réserve que la location dudit véhicule soit entièrement financée par les recettes publicitaires ;
- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus,

Pour extrait certifié conforme,



La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY